



Suspension d'une décision rendue par le juge des enfants

Par **laurael72**, le **30/01/2022** à **18:30**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir s'il est possible de faire un appel d'une décision rendue par le juge des enfants au titre de l'article 948 du CPC et un référé en suspensiton de cette décision au titre de l'article 524.

Pour l'article 948 comme 524, j'ai des éléments circonstanciés pour argumentés sur des conséquences manifestement excéssive.

Merci